

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUELTAS		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	11 7	Michel, Maire.
Date convocation :	11 décembre 2025	

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.

Absents excusés (pouvoir à) : HARNOIS Valérie (PENVERN Anne-Laure), SANCHEZ Patrick (DONARD Georges), BARON Hélène (GUERNEVÉ Michel), NICLAS Marylène (LE ROCH Michel), GODEC Sébastien (LENGRONNE Marcel), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GRONNIER Jean-Louis, AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).

Secrétaire de séance : JEGOUSSE-GARCIA Isabelle.

OBJET : TARIFS 2026 EN GARDERIE

(Délibération n°2025.12.64)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance et vie scolaire en date du 9 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs applicables en garderie à compter du 1er janvier 2026. Pour l'année 2026, les tarifs augmentent d'un centime.

TARIFS	Tranche 1 0-650€	Tranche 2 651-900€	Tranche 3 901-1200€	Tranche 4 > 1200€	Extérieurs
Garderie (matin et soir) : <i>Pour chaque ¼ d'heure débuté</i>	0,52 €	0,55 €	0,57 €	0,59 €	1,11 €
Collation (soir)	0,55 €	0,56 €	0,57 €	0,58 €	0,61 €

La facturation par tranches (définies sur la base des quotients familiaux) concerne uniquement les enfants domiciliés sur les communes de Locqueltas et de Locmaria-Grand-Champ. Toute autre commune est considérée comme extérieure.

Les tarifs sont appliqués sans distinction de période (scolaire ou vacances).

Tout ¼ d'heure commencé est dû.

Par ailleurs, au-delà de 19h00, heure de fermeture de la garderie, chaque ¼ d'heure de présence est facturé 10 € par famille.

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

**Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

